

Procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025

Mme Soulayres donne pouvoir à M. Puech ; tous les autres conseillers sont présents.

01 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation à l'unanimité

02 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Non préemption de la maison Fron.

03 – MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDE

Lecture est faite des modifications statutaires du SDE ;

04 – MODIFICATIONS DES STATUTS DU GMCA

Approbation de modification des statuts à l'unanimité.

05 – FIXATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GMCA

Accord unanime pour la répartition des sièges.

06 – NOTIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU GMCA

Le rapport est disponible en mairie.

La question des transports en commun va être à nouveau évoquée pour étendre la ligne de bus jusqu'à Lamothe. Les élus de l'opposition demandent à ce que ce dossier avance au plus vite.

07 – CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS – GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURES DE COMBUSTIBLES GRANULÉS BOIS 2024/2025

Accord unanime pour signer la convention et autoriser le versement.

08 – SUPPRESSION DE 1 EMPLOI PERMANENT

Accord unanime.

09 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Accord unanime.

10-11-12 – DEMANDES DE SUBVENTIONS ETAT – DEPARTEMENT – GMCA - EXTENSION DU LOCAL ASSOCIATIF PLAGE

Mme Benech expose que l'abri pourra servir aux associations qui développent des actions sur la plage et aux jeunes habitants. L'extension sera dans le prolongement du local, en métal pour la claustra. L'Architecte Bâtiments de France a été sollicité, avec un avis favorable. Le projet correspond à la demande présentée au maître d'œuvre.

Un débat autour du choix du métal pour cette extension est entamé. La solution du bois n'est pas retenue par M. le Maire.

M. le Maire indique que l'extension est demandée depuis le début du mandat. Mme Benech présente le plan de financement prévisionnel.

Vote pour : 12

Vote contre : 1, Mme Vergara / Abstention : 1, M. Déléris

13 – QUESTIONS DIVERSES

1. La question de la qualité de l'eau : Mme Mc Bride Vergara

La contamination de l'eau potable par les « polluants éternels » (PFAS, pour substances per- et polyfluoroalkylées) qui atteint des niveaux insoupçonnés mais aussi sur le chlorure de vinyle monomère (CVM) paraissent dans la presse, ce qui légitime notre question sur l'installation d'un filtre à l'école - il semblerait que Mme Manzoni a consulté Vincent Soldadié sur le coût d'une telle installation.

→ M. le Maire a contacté le responsable local de Veolia, la seule pollution repérée est celle des opérations de pompage d'eau sur les bouches d'incendie. Mme Mc Bride Vergara donne lecture d'une étude nationale sur les PFAS et demande dans quelle mesure notre commune est concernée par le problème.

2. L'impasse du Port : Mme Mc Bride Vergara

Nuisances sonores, non-respect de l'environnement (poubelles, linge,) sont rapportés par le voisinage, qui est inquiet. Les enfants sont-ils scolarisés ?

→ M. le Maire a déjà effectué des démarches, il doit y revenir. Un signalement a été fait aux autorités. 6 enfants sont scolarisés, avec cours de français sur Montauban.

3. Le recensement : Mme Dejean

Quel pourcentage ou nombre d'habitants a répondu aux questionnaires ?

→ M. le Maire indique qu'il y a 77 % de réponses à ce jour.

4. Terrain de football de Cos : Mme Dejean

Est-ce que toutes les associations ont signé le règlement et fourni l'assurance ?

Concernant les dégradations des vestiaires, qui est responsable et qui va payer pour les 2 vestiaires ? Combien de temps va durer les travaux et le coût ?

→ M. le Maire indique qu'il a entamé des démarches de réparation après un dépôt de main courante en gendarmerie.

Le président du club témoigne qu'il a effectué des démarches auprès du district de football et de la fédération.

Le Maire rappelle que les associations utilisatrices devront fournir leur attestation d'assurance 2025.

Concernant la consommation d'eau : régulièrement le robinet des vestiaires reste ouvert plusieurs jours inondant les vestiaires, qui va payer pour cette surconsommation ? Est-ce que cela va se répercuter sur les impôts ?

→ Mme Boutié précise que l'accessibilité du robinet doit être améliorée. M. Cartagena rappelle le contexte de l'adduction d'eau dans les vestiaires.

M. le Maire proposera une réunion avec les employés municipaux et les clubs utilisateurs pour résoudre les difficultés d'utilisation.

Ne pas hésiter à mettre des arrêtés préfectoraux quand le temps est défavorable (demander à Guillaume ou à Daniel leurs avis sur le terrain et bâtiment).

La pelouse a été abîmée, est-il prévu de semer ? Si oui quand ? Et combien de temps le terrain sera inutilisable ?

→ M. le Maire répond que la municipalité de Montauban a sablé pour drainer le terrain ; il conviendra de semer à nouveau au printemps.

La séance est levée à 20h20.